

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
PRÉSIDENTE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Papeete, le 8 août 2018

INFORMATION MEDIAS

L'État, la Polynésie française et LADOM s'unissent pour faciliter l'accès à la formation et à la mobilité des polynésiens qui recherchent un emploi

La lutte contre le chômage est un objectif prioritaire du gouvernement central, comme il l'est pour le gouvernement de la Polynésie française qui dispose de la compétence économique. Pour accompagner cet objectif, le Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion professionnelles -SEFI- met en place des formations professionnelles pour permettre aux demandeurs d'emploi de Tahiti et des îles d'apprendre un métier dans certains secteurs d'emplois émergents. Néanmoins certaines formations ne sont pas disponibles sur le territoire polynésien et il est quelques fois nécessaire d'envoyer certains candidats se former en France dans des filières bien spécifiques.

La ministre des Outre-mer a souhaité favoriser les accords de coopération entre les différents acteurs de l'emploi et de la formation et plus particulièrement le SEFI avec LADOM, notamment. Conformément au statut d'autonomie du Pays en matière d'emploi et de formation, LADOM ne dispose pas d'antenne territoriale en Polynésie française. Pour autant, le décret du 30 décembre 2015 a précisé le rôle que pourrait avoir cet établissement dans les collectivités d'Outre-mer sous statut particulier comme l'est la Polynésie française.

Ce décret a été complété par l'arrêté du 4 avril 2017 qui, et c'est nouveau, prévoit la mise en place de conventions pour que les résidents de Polynésie française puissent bénéficier des mesures mises en place par LADOM. Cette première convention cadre relative au passeport pour la mobilité de la formation professionnelle a été prise dans ce cadre.

Grâce à celle-ci, un important dispositif d'accompagnement financier et humain sera ajouté à l'actuelle prise en charge du seul billet de transport (lieu de résidence vers la métropole). Parmi les mesures nouvelles envisagées : un stage de quatre semaines de préparation au départ, accueil à l'aéroport, transfert jusqu'à l'hébergement, prise en charge des frais de formation, aide financière à l'installation de près de 100 000 francs, allocation complémentaire de mobilité tous les mois jusqu'à 84 000 francs, suivi personnalisé par un tuteur de LADOM jusqu'à l'obtention du diplôme ou de la qualification.

Évidemment, le dispositif montera progressivement en puissance en fonction des crédits qui seront réservés par LADOM mais surtout de l'estimation des offres d'emplois qui ne sont pas pourvues faute de disposer d'une formation localement adaptée. A cet effet, le SEFI sera chargé d'apprécier concrètement les besoins. Dans un premier temps, plusieurs formations ont d'ores et déjà été proposées (Web design, scaphandrier BTP, machinisme agricole). Dans l'année 2018, un premier départ en formation de dix-huit polynésiens devrait pouvoir être organisé grâce à ce nouveau dispositif.

René BIDAL

Édouard FRITCH

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

communication@presidence.pf